

SECTION 1 - IDENTIFICATION

Nom du produit: Base Drymix

Utilisation: Adhésif pour isolant et couche de fond.

Fabricant / fournisseur: **SYSTÈMESadex**
USINE HÉBERTVILLE-STATION
67, rue Saint-Paul
Hébertville-Station (Québec)
GOW 1T0
T +1 (418) 343-2640 | F +1 (418) 343-2952
www.adex.ca

Téléphone en cas d'urgence: CANUTEC +1 (613) 996-6666

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Cancérogénicité: Catégorie 1A
Lésions oculaires graves: Catégorie 1
Corrosion cutanée: Catégorie 2
Irritation cutanée: Catégorie 2
Toxicité pour certains organes cibles: Catégorie 3 - Exposition unique (irritation des voies respiratoires)
Toxicité pour certains organes cibles: Catégorie 1 - Exposition répétée

Pictogrammes:



Mention d'avertissement: DANGER

Mentions de danger:

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H350	Peut provoquer le cancer.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (poumons).

Conseils de prudence:

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260	Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.
P264	Se laver les mains et la peau exposée soigneusement après manipulation.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BASE DRYMIX

- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 Porter des gants, des vêtements de protection, un équipement de protection pour les yeux et le visage.
- P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche, ne pas faire vomir.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P332+P313 En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.
- P308+P313+P314 En cas d'exposition ou d'un malaise, consulter un médecin.
- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P402 Stocker dans un endroit sec.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale.

SECTION 3 - COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

INGRÉDIENTS DANGEREUX	NUMÉRO CAS	CONCENTRATION (%poids/poids)
Silice cristalline, Quartz	14808-60-7	0.01 - 4.0
Ciment Portland	65997-15-1	29.0 - 31.0

SECTION 4 - PREMIERS SOINS

Inhalation: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent ou persistent.
Les poussières sont très irritantes pour les voies respiratoires supérieures, avec des symptômes comme la toux, des éternuements et de l'essoufflement.
L'inhalation d'une grande quantité de ciment requiert des soins médicaux immédiats. Appeler un centre antipoison et /ou consulter un médecin immédiatement.

Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés et rincer abondamment avec de l'eau. Les poussières de ciment, lorsqu'elles sont combinées avec de l'eau ou de la sueur produisent une solution alcaline fortement irritante et brûlent la peau (brûlures cimentaires). Ces brûlures peuvent empirer même lorsque le ciment n'est plus en contact avec la peau. Consulter un médecin immédiatement.



- Contact avec les yeux :** Rincer abondamment avec de l'eau pendant 15 minutes, ou jusqu'à ce que le produit soit complètement éliminé. Enlever les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées.
Les poussières de ciment sont fortement irritantes et peuvent causer des lésions oculaires qui peuvent être permanentes et même causer la cécité. Consulter un médecin immédiatement.
- Ingestion:** Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.
Le ciment est fortement irritant pour la bouche, la gorge et le système gastro-intestinal s'il est avalé. Il peut y causer des brûlures, accompagnées de vomissement, de nausées et de diarrhée. Consulter un médecin immédiatement.

SECTION 5 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

- Information générale:** Matériel non-combustible.
- Moyen d'extinction approprié:** Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu environnant.
- Produits de combustion dangereux:** Information non-disponible.
- Équipement de protection spécial / Précautions pour les pompiers:** Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

SECTION 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions personnelles, équipements de protection et mesures d'urgence:** Éviter la formation de poussière. Éviter de respirer les poussières. Porter les équipements de protection individuelle.
- Précautions environnementales:** Éviter le déversement dans les égouts, les systèmes d'eau ou sur le sol.
- Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage:** Éviter la formation de poussière. Ne pas balayer à sec ou utiliser de l'air comprimé. Aspirer avec un équipement muni d'un filtre.

SECTION 7 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions de manipulation:

- Éviter la formation de poussière. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Porter les équipements de protection individuelle. Bien laver toutes les parties ayant eu un contact avec le produit. Ne pas reporter un vêtement contaminé.
Éviter le contact avec les matériaux incompatibles.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité.
Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.



Conditions d'entreposage sécuritaire:

Entreposer dans un endroit sec, bien ventilé. Maintenir les contenants fermés.
Entreposer à l'écart des matériaux incompatibles.
Protéger de l'humidité et de l'eau.

SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition:

NOM	NUMÉRO CAS	ACGIH TLV	OSHA PEL
Silice cristalline, Quartz	14808-60-7	TWA (Fraction respirable): 0.025 mg/m ³	TWA (Poussière totale): 30 mg/m ³ / %SiO ₂ + 2 TWA (Fraction respirable): 250 mppcf / %SiO ₂ + 5 10 mg/m ³ / %SiO ₂ + 2
Ciment Portland *	65997-15-1	TWA (Fraction respirable): 1 mg/m ³	TWA (Poussière totale): 15 mg/m ³ TWA (Fraction respirable): 5 mg/m ³

* La norme correspond à la poussière ne contenant pas d'amiante et dont le pourcentage de silice cristalline est inférieur à 1 %.

ACGIH: American Conference of Government Industrial Hygienists.

OSHA: Occupational Safety & Health Administration.

PEL: Permissible Exposure Limits (Limites d'exposition admissibles).

TLV: Threshold Limits Value.

TWA: Time Weighted Average.

Mppcf: Millions of Particles Per Cubic Foot of air.

Contrôles d'ingénierie appropriés:

Contrôler les concentrations dans l'air afin qu'elles soient sous les limites permises (PEL / TLV).
Assurer une ventilation adéquate, spécialement dans les endroits confinés.

Mesures de protection individuelle:

Peau Porter des gants et des vêtements protecteurs couvrant tout le corps afin d'éviter le contact avec le ciment.

Yeux / Visage Porter des lunettes de sécurité, ne pas porter des lentilles de contact. Porter un masque facial pour prévenir l'exposition aux poussières.

Voies respiratoires Porter un équipement respiratoire à filtre de particules approuvé. Consulter le fabricant de l'appareil respiratoire pour déterminer l'équipement nécessaire.

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence:	Poudre grise
Odeur :	Sans odeur
Seuil olfactif:	Non disponible
pH :	> 12
Point d'ébullition (°C) :	Non disponible
Point de congélation (°C) :	Non disponible
Point d'éclair:	Non disponible
Taux d'évaporation (n-BuAc = 1) :	Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz):	Non disponible
Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité:	Non disponible
Température d'auto-inflammation:	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible
Pression de vapeur :	Non disponible
Densité de vapeur (Air = 1) :	Non disponible
Densité (g/ml) :	2,4
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non disponible
Viscosité:	Non disponible
Solubilité dans l'eau (20 °C) :	Soluble

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité:	Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique:	Le produit est stable dans les conditions de manipulation et d'entreposage recommandées.
Risque de réactions dangereuses	Aucun connu.
Conditions à éviter:	Éviter le contact involontaire avec l'humidité et l'eau.
Matériaux incompatibles:	Le mélange du ciment avec l'eau est alcalin et exothermique. Réagit avec les acides forts et les sels d'ammonium.
Produits de décomposition dangereux:	Aucun lorsqu'utilisé dans les conditions de manipulation et d'entreposage recommandées.

SECTION 11 - DONNÉES TOXICOLOGIQUES**Information sur les voies d'exposition possibles**

Inhalation: Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Contact avec la peau: Peut causer une irritation de la peau et brûlure chimique.
Contact oculaire: Peut causer une irritation des yeux et brûlure chimique.
Ingestion: Peut être dangereux si ingéré.

Toxicité aiguë

Silice cristalline, Quartz: Est considérée cancérigène pour l'homme.
(CAS # 14808-60-7) CIRC classification: Groupe 1 (cancérigène pour l'homme).
(Centre International de Recherche sur le Cancer)

ACGIH classification: A2 (suspecté cancérigène pour l'homme). De plus, la silice cristalline peut entraîner une affection pulmonaire connue sous le nom de silicose après une longue période d'exposition à des poussières contenant de la silice cristalline. L'utilisation d'un équipement respiratoire approuvé par NIOSH doit être utilisé lorsque vous travaillez avec ce produit.

IDLH = 50 mg/m³
(Immediately Dangerous to Life or Health concentration - NIOSH)

Ciment Portland : Provoque des lésions oculaires graves et des brûlures chimiques de la peau.
(CAS # 65997-15-1) Provoque une irritation des voies respiratoires, de la peau et des yeux.

IDLH = 5 000 mg/m³
(Immediately Dangerous to Life or Health concentration - NIOSH)

SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité: Non disponible
Persistence et dégradabilité: Non disponible
Potentiel de bioaccumulation: Non disponible
Mobilité dans le sol: Non disponible
Autres effets nocifs: Non disponible

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Élimination des résidus: Éliminer conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux applicables.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre - UN/DOT: Non régulé
Transport maritime - IMDG: Non régulé
Transport aérien - IATA: Non régulé

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATIONSilice cristalline, Quartz**Canada**

Classification SIMDUT 2015: Cancérogénicité - Catégorie 1A
LIS (Liste intérieure des substances): Listé.

US

OSHA: Les poussières contenant de la silice cristalline ont été classées comme cancérogène pour l'humain.

**Inventaire TSCA :
(Toxic Substances Control Act)** Listé.

Ciment Portland**Canada**

Classification SIMDUT 2015: Lésions oculaires graves - Catégorie 1
Corrosion cutanée - Catégorie 2
Irritation cutanée - Catégorie 2
Toxicité pour certains organes cibles - Catégorie 3 - Exposition unique
(irritation des voies respiratoires)

LIS (Liste intérieure des substances): Listé.

US

**Inventaire TSCA :
(Toxic Substances Control Act)** Listé.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

L'information fournie dans cette FDS est exacte à notre connaissance. Étant donné que certaines des informations utilisées pour préparer ce document proviennent des informations fournies par nos fournisseurs, et parce que nous n'avons aucun contrôle sur les conditions de manipulation et d'utilisation, nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons toute responsabilité pour les effets nocifs pouvant être causés par l'achat, la revente, l'utilisation ou l'exposition à notre produit. Les clients et les utilisateurs doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances applicables en matière de santé et de sécurité. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence.

Date de préparation: 26 Mars 2018.

Date de révision: 10 Juillet 2019.